CDG 76

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SESSION 2023

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Les candidats devront être en activité à la date de clôture des inscriptions <u>et</u> justifier de l'ancienneté suffisante au plus tard le **31 décembre 2024** (services accomplis, en qualité d'agent stagiaire et titulaire).

<u>DATE DE l'ÉPREUVE ÉCRITE</u> : Jeudi 16 MARS 2023 sur le département de la Seine-Maritime.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : DU 25 OCTOBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2022.

- Soit **lors d'une préinscription**¹ sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : <u>www.cdg76.fr</u> et par l'intermédiaire du portail national « <u>concours-territorial.fr</u> ».
- Soit à l'accueil du CDG76², un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit **par voie postale**³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du CDG76.

<u>DEPÔT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION</u>: **08 DÉCEMBRE 2022** AU PLUS TARD. Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG76 :

- Soit à l'accueil du CDG76².
- Soit par voie postale³ au siège du CDG76.

¹ jusqu'au 30/11/2022 avant minuit (heure métropolitaine); ² durant les horaires d'ouverture du CDG76; ³cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi; ⁴ dépôt des dossiers et clôture de l'inscription au plus tard le 08/12/2022 avant minuit (heure métropolitaine).

ATTENTION: La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG76, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat. Tout dossier déposé par voie dématérialisée devra impérativement être clôturé au plus tard le 08/12/2022 (avant minuit). Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site internet du CDG76). Il appartient aux candidats de s'assurer auprès du service concours du CDG76 de la bonne réception de leur dossier d'inscription avant la date limite de dépôt fixée au 08 décembre 2022.

Du Lundi au Vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures (le vendredi 16 heures).

Adresse du CDG76: 40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE.